

SERVICE AMENAGEMENT TERRITORIAL

Tél. 03 21 60 48 60

N/Réf. CD/MB/IM N° 21.604

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint Laurent Blangy cedex

SIRET 130 013 543 00025

Tél. : 03 21 60 57 57
Email : contact@npdc.chambagri.fr

Siège social

299 boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z

www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr

Courrier reçu le
20 SEP. 2021
C.C. Sud Avesnois

Monsieur le Président
Communauté de communes
Sud Avesnois
2, rue du général Chomel
BP 60046
59612 FOURMIES Cedex

St-LAURENT-BLANGY, le 14 septembre 2021

OBJET : modification simplifiée n°4 PLU de Trélon
Vos références : MH/VC/CL

Monsieur le Président,

Par mail, reçu le 23 août dernier, vous saisissez notre établissement, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, relative à la modification simplifiée du PLU de Trélon, afin que nous puissions émettre notre avis.

Nous vous avons déjà transmis un premier avis daté du 7 juillet dernier. Vous avez tenu compte de nos remarques et avez modifié votre dossier. Nous vous en remercions.

Il est, en effet, important que le projet de « centrale photovoltaïque » reste uniquement sur l'emprise de l'ancienne friche des terrains de l'installation de stockage de déchets non dangereux. Et qu'il n'ait pas d'incidence sur les parcelles agricoles attenantes.

A cet effet, nous constatons que vous avez créé un sous-secteur Ac (« constructions et installations nécessaires à la recherche et l'exploitation des ressources énergétiques ») dédié à l'installation du projet photovoltaïque.

Nous nous permettons de rappeler que les besoins en compensation écologique ne sont pas précisés même si l'impact sur l'environnement semble faible (cf. page 13 notice explicative).

Nous maintenons la nécessité de ne pas avoir de répercussion sur les parcelles agricoles en cas de besoin de compensation écologique.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
Christian DURLIN

